

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



PUMA® ADVANCE HERBICIDE

Version 3.0 / CDN
102000017228

1/15
Date de révision: 06/21/2021
Date d'impression: 06/22/2021

RUBRIQUE 1: IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

Identificateur de produit

Nom commercial PUMA® ADVANCE HERBICIDE
Code du produit (UVP) 79390394
Numéro de la FDS 102000017228
No. d'Enregistrement PCP 29615

Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation Herbicide
Restrictions d'utilisation Voir l'étiquette pour les restrictions.

Information sur le fournisseur

Fournisseur Bayer CropScience Inc
#200, 160 Quarry Park Blvd, SE
Calgary, Alberta T2C 3G3
Canada
Service responsable E-mail : SDSINFO.BCS-NA@bayer.com

Numéro de téléphone d'appel d'urgence

Numéro de téléphone d'appel d'urgence (24 heures et 7 jours) 1-800-334-7577
Numéro de téléphone pour des informations sur le produit 1-888-283-6847

RUBRIQUE 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

Classifié selon la Partie 2 du Règlement sur les Produits Dangereux

Danger par aspiration, Irritation oculaire: Catégorie 1
Irritation cutanée, Cancérogénicité: Catégorie 2
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique: Catégorie 3
Toxicité aiguë(Inhalation): Catégorie 4

Étiquetage conformément à la Partie 3 du Règlement sur les Produits Dangereux



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



PUMA® ADVANCE HERBICIDE

Version 3.0 / CDN
102000017228

2/15
Date de révision: 06/21/2021
Date d'impression: 06/22/2021

Mention d'avertissement: Danger

Mentions de danger

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
Provoque de graves lésions des yeux.
Provoque une irritation cutanée.
Susceptible de provoquer le cancer.
Nocif par inhalation.
Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Conseils de prudence

Porter des gants/ des vêtements de protection et un équipement de protection des yeux/du visage.
Laver soigneusement après manipulation.
Se procurer les instructions spéciales avant utilisation.
Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.
Éviter de respirer brouillards/ aérosols.
Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
EN CAS D'INGESTION : Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.
NE PAS faire vomir.
EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.
EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau/au savon.
Traitement spécifique (voir les instructions supplémentaires pour les premiers secours sur cette étiquette).
En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.
Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.
EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise.
Garder sous clef.
Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
Éliminer le contenu/récipient dans le lieu d'élimination conformément à la réglementation locale.

Dangers Non Classifiés Ailleurs (HNOC)

Pas de dangers physiques non classifiés ailleurs.
Pas de dangers pour la santé non classifiés ailleurs.

RUBRIQUE 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



PUMA® ADVANCE HERBICIDE

Version 3.0 / CDN
102000017228

3/15

Date de révision: 06/21/2021
Date d'impression: 06/22/2021

Nom de composants dangereux	No.-CAS	Concentration % en poids
Fénoxaprop-P-éthyle	71283-80-2	8.8
Mefenpyr-diethyl	135590-91-9	4.4
Benzenesulfonic acid, C10-13-alkyl derivs., calcium salt		2.7
2-Méthylpropane-1-ol	78-83-1	1.2
Alcools, C11-14-iso-, Riches en C13, éthoxylés	78330-21-9	13.0
Solvant naphta aromatique lourd (pétrole)	64742-94-5	58.7
Naphtalène	91-20-3	1.2

RUBRIQUE 4: PREMIERS SECOURS

Description des premiers secours

Conseils généraux Si possible, se munir du récipient ou de l'étiquette du produit lors d'un appel à un centre anti-poison ou lors de la consultation médicale.

Inhalation Amener la victime à l'air libre. En cas d'arrêt respiratoire, appeler le 911 ou une ambulance. Puis, pratiquer la respiration artificielle, de préférence, le bouche-à-bouche, si possible. Appeler immédiatement un médecin ou un centre AntiPoison.

Contact avec la peau Oter immédiatement les vêtements et les chaussures contaminés. Laver immédiatement et abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes. Appeler immédiatement un médecin ou un centre AntiPoison.

Contact avec les yeux Garder les yeux ouverts et rincer lentement et délicatement avec de l'eau durant 15-20 minutes. Après les 5 premières minutes, enlever les lentilles cornéennes, si présentes, continuer à rincer l'oeil. Appeler immédiatement un médecin ou un centre AntiPoison.

Ingestion Appeler immédiatement un médecin ou un centre AntiPoison. Ne pas faire boire de liquides. NE PAS faire vomir sauf sur instructions d'un médecin ou d'un centre anti-poison. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Ne pas laisser la victime sans surveillance.

Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes L'aspiration peut provoquer un oedème pulmonaire et une pneumonie.

Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Risques Contient des solvants à hydrocarbure. Peut entraîner une pneumonie par aspiration. Observer la victime pendant au moins 48 heures parce que les signes d'intoxication peuvent être retardés.

Traitement Un traitement symptomatique adapté à l'état du patient est recommandé.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



PUMA® ADVANCE HERBICIDE

Version 3.0 / CDN
102000017228

4/15

Date de révision: 06/21/2021
Date d'impression: 06/22/2021

RUBRIQUE 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyens d'extinction

Appropriés Eau pulvérisée, Mousse, Poudre chimique sèche, Dioxyde de carbone (CO₂)

Inappropriés Jet d'eau à grand débit

Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange En cas d'incendie il y a dégagement de gaz dangereux.

Conseils aux pompiers

Équipements de protection particuliers des pompiers Les pompiers doivent porter un appareil respiratoire autonome approuvé par NIOSH et des vêtements de protection appropriés.

Information supplémentaire Rester éloigné de la fumée. Lutter contre l'incendie du côté du vent. Refroidir par pulvérisation d'eau les récipients fermés se trouvant à proximité de la source d'incendie. Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les égouts ou les cours d'eau.

Point d'éclair 103 °C

Température d'auto-inflammabilité Donnée non disponible

Limite d'explosivité, inférieure Donnée non disponible

Limite d'explosivité, supérieure Donnée non disponible

Explosivité Non applicable

RUBRIQUE 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions Tenir à l'écart les personnes non autorisés. Éviter tout contact avec le produit répandu ou les surfaces contaminées.

Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglomérant pour acide, agglomérant universel, sciure). Récupérer le produit dans un emballage correctement étiqueté et bien fermé. Nettoyer à fond les objets et le sol souillés en respectant la réglementation sur l'environnement.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



PUMA® ADVANCE HERBICIDE

Version 3.0 / CDN
102000017228

5/15

Date de révision: 06/21/2021
Date d'impression: 06/22/2021

Conseils supplémentaires	Utiliser un équipement de protection individuelle. En cas de déversement accidentel, empêcher toute infiltration du produit dans le sol et l'écoulement dans les eaux et les égouts. Prévenir le contact du produit avec les plantes non cibles.
Référence à d'autres rubriques	Informations concernant la manipulation, voir section 7. Informations concernant les équipements de protection individuelle, voir section 8. Informations concernant l'élimination, voir section 13.

RUBRIQUE 7: MANIPULATION ET STOCKAGE

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger	Utiliser uniquement en zone pourvue d'une ventilation avec extraction d'air appropriée. Manipuler et ouvrir le récipient sans renverser le produit.
Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion	Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition.
Mesures d'hygiène	Se laver les mains soigneusement au savon et à l'eau avant de manger, boire, mâcher de la gomme, utiliser des produits du tabac, utiliser les toilettes ou appliquer des produits de beauté. Enlever immédiatement l'équipement de protection individuelle (PPE) après la manipulation de ce produit. Nettoyer les gants à l'eau et au savon avant de les retirer. Enlever immédiatement les vêtements sales et ne les réutiliser qu'après un nettoyage complet. Se laver soigneusement et mettre des vêtements propres.

Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs	Éviter une exposition directe au soleil. Stocker dans un endroit frais et sec en évitant la contamination croisée avec d'autres produits phytosanitaires, engrais, aliments et aliments de fourrage. Stocker dans le conteneur original et hors de la portée des enfants, de préférence dans un endroit de stockage fermé. Protéger du gel.
---	---

RUBRIQUE 8: CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Valeur limite d'exposition

Composants	No.-CAS	Valeur limite d'exposition	m.à.j.	Base
Fénoxaprop-P-éthyle	71283-80-2	2.6 mg/m ³ (TWA)		OES BCS*
Mefenpyr-diethyl	135590-91-9	10 mg/m ³ (TWA)		OES BCS*
2-Méthylpropane-1-ol	78-83-1	152 mg/m ³ /50 ppm (TWA)	07 2009	CAD AB OEL

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



PUMA® ADVANCE HERBICIDE

Version 3.0 / CDN
102000017228

6/15

Date de révision: 06/21/2021
Date d'impression: 06/22/2021

2-Méthylpropane-1-ol	78-83-1	50 ppm (TWA)	09 2011	CAD BC OEL
2-Méthylpropane-1-ol	78-83-1	50 ppm (TWA)	03 2011	CAD MB OEL
2-Méthylpropane-1-ol	78-83-1	50 ppm (TWA)	11 2010	CAD ON OEL
2-Méthylpropane-1-ol	78-83-1	60 ppm (15 MIN ACL)	05 2009	CAD SK OEL
2-Méthylpropane-1-ol	78-83-1	50 ppm (8 HR ACL)	05 2009	CAD SK OEL
2-Méthylpropane-1-ol	78-83-1	152 mg/m ³ /50 ppm (TWA)	09 2017	OEL (QUE)
Solvant naphta aromatique lourd (pétrole) (Vapeur.)	64742-94-5	200 mg/m ³ (TWA)	07 2009	CAD AB OEL
Solvant naphta aromatique lourd (pétrole) (Non aérosol)	64742-94-5	200 mg/m ³ (TWA)	05 2013	CAD BC OEL
Solvant naphta aromatique lourd (pétrole) (Non aérosol)	64742-94-5	200 mg/m ³ (TWA)	03 2014	CAD MB OEL
Solvant naphta aromatique lourd (pétrole) (Non aérosol)	64742-94-5	200 mg/m ³ (TWA)	11 2010	CAD ON OEL
Solvant naphta aromatique lourd (pétrole)	64742-94-5	525 mg/m ³ (TWA)	11 2010	CAD ON OEL
Solvant naphta aromatique lourd (pétrole) (Vapeur.)	64742-94-5	200 mg/m ³ (8 HR ACL)	05 2009	CAD SK OEL
Solvant naphta aromatique lourd (pétrole) (Vapeur.)	64742-94-5	250 mg/m ³ (15 MIN ACL)	05 2009	CAD SK OEL
Naphtalène	91-20-3	52 mg/m ³ /10 ppm (TWA)	07 2009	CAD AB OEL
Naphtalène	91-20-3	79 mg/m ³ /15 ppm (STEL)	07 2009	CAD AB OEL

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



PUMA® ADVANCE HERBICIDE

Version 3.0 / CDN
102000017228

7/15

Date de révision: 06/21/2021
Date d'impression: 06/22/2021

Naphtalène	91-20-3	10 ppm (TWA)	09 2011	CAD BC OEL
Naphtalène	91-20-3	15 ppm (STEL)	09 2011	CAD BC OEL
Naphtalène	91-20-3	10 ppm (TWA)	03 2011	CAD MB OEL
Naphtalène	91-20-3	10 ppm (TWA)	11 2010	CAD ON OEL
Naphtalène	91-20-3	15 ppm (VLE)	11 2010	CAD ON OEL
Naphtalène	91-20-3	10 ppm (8 HR ACL)	05 2009	CAD SK OEL
Naphtalène	91-20-3	15 ppm (15 MIN ACL)	05 2009	CAD SK OEL
Naphtalène	91-20-3	79 mg/m ³ /15 ppm (STEL)	11 2011	OEL (QUE)
Naphtalène	91-20-3	52 mg/m ³ /10 ppm (TWA)	11 2011	OEL (QUE)
Naphtalène	91-20-3	10 ppm (TLV)		OES BCS*

*OES BCS : Valeur limite interne Bayer AG, Crop Science Division pour l'exposition professionnelle (Occupational Exposure Standard)

Contrôles de l'exposition

Équipement de protection individuelle

Dans le cadre d'une manipulation normale et de l'emploi préconisé, l'utilisateur final doit se référer aux indications de l'étiquette. Dans les autres cas il est recommandé d'utiliser les protections suivantes.

Protection respiratoire

Lorsque respirateurs sont demandés, choisir l'équipement approuvé par NIOSH en base des concentrations actuelles ou possibles dans l'air et en accord avec les normes réglementaires appropriées et/ou les recommandations de l'industrie.

Protection des mains

Gants en caoutchouc nitrile résistant aux produits chimiques

Protection des yeux

Des lunettes de protection résistant aux produits chimiques doivent être portées.

Protection de la peau et du corps

Porter un vêtement à manches longues, un pantalon, des chaussures et des chaussettes.
Blouse sur chemise à manches courtes et culotte.

Mesures générales de

Nettoyer et entretenir l'équipement de protection individuelle (EPI) en

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



PUMA® ADVANCE HERBICIDE

Version 3.0 / CDN
102000017228

8/15

Date de révision: 06/21/2021
Date d'impression: 06/22/2021

protection suivant les instructions du fabricant. S'il n'y a pas d'instructions pour le lavage utiliser un détergent et de l'eau chaude.
Garder et laver l'équipement de protection individuelle séparément des autres vêtements.

SECTION 9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Forme	Liquide
Couleur	beige à brun
Odeur	aromatique
Seuil olfactif	Donnée non disponible
pH	env. 5.4 (10 %) (23 °C) (eau désionisée)
Point/intervalle de fusion	Donnée non disponible
Point d'ébullition	Donnée non disponible
Point d'éclair	103 °C
Inflammabilité	Donnée non disponible
Température d'auto-inflammabilité	Donnée non disponible
Décomposition thermique	Non applicable
Énergie minimale d'ignition	Non applicable
Température de décomposition auto-accélérée (TDAA)	Donnée non disponible
Limite d'explosivité, supérieure	Donnée non disponible
Limite d'explosivité, inférieure	Donnée non disponible
Pression de vapeur	Donnée non disponible
Taux d'évaporation	Donnée non disponible
Densité de vapeur relative	Donnée non disponible
Densité relative	Donnée non disponible
Densité	1.03 g/cm ³ (20 °C)
Hydrosolubilité	Donnée non disponible
Coefficient de partage: n-octanol/eau	Fénoxaprop-P-éthyl: log Pow: 4.58 (30 °C) Mefenpyr-diethyl: log Pow: 3.83 (21 °C)

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



PUMA® ADVANCE HERBICIDE

Version 3.0 / CDN
102000017228

9/15

Date de révision: 06/21/2021
Date d'impression: 06/22/2021

Viscosité, dynamique	15.7 mPa.s
Viscosité, cinématique	0.15 mm ² /s
Propriétés comburantes	Le produit n'est pas comburant
Explosivité	Non applicable
Autres informations	Pas d'information supplémentaire disponible liée à la sécurité.

RUBRIQUE 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité	Stable dans des conditions normales.
Stabilité chimique	Stable dans les conditions recommandées de stockage.
Possibilité de réactions dangereuses	Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.
Conditions à éviter	Chaleur, flammes et étincelles. Températures extrêmes et lumière du soleil directe.
Matières incompatibles	Aucun matériau incompatible connu.
Produits de décomposition dangereux	Il n'y a pas de produits de décomposition en utilisation normale.

RUBRIQUE 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Voies d'exposition	Contact avec les yeux, Absorption par la peau, Ingestion, Inhalation
Effets immédiats	
Œil	Corrosif pour les yeux.
Peau	Provoque une irritation de la peau. Nocif en cas d'absorption par la peau.
Ingestion	Nocif en cas d'ingestion.
Inhalation	L'inhalation peut affecter le système nerveux central.
Informations sur les effets toxicologiques	
Toxicité aiguë par voie orale	DL50 (femelle Rat) > 2,000 mg/kg
Toxicité aiguë par inhalation	CL50 (Rat) > 2.1 mg/l Durée d'exposition: 4 h Déterminé en forme d'aérosol liquide.
Toxicité cutanée aiguë	DL50 (Rat) > 2,000 mg/kg
Corrosion cutanée/irritation cutanée	Irritation modérée de la peau. (Lapin)

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



PUMA® ADVANCE HERBICIDE

Version 3.0 / CDN
102000017228

10/15

Date de révision: 06/21/2021
Date d'impression: 06/22/2021

Lésions oculaires graves/irritation oculaire Risque de lésions oculaires graves. (Lapin)

Sensibilisation respiratoire ou cutanée Peau: Non sensibilisant. (Cochon d'Inde)

Evaluation de la toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique

Fénoxaprop-P-éthyl : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Mefenpyr-diethyl : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Solvant naphta aromatique lourd (pétrole), naphtalène \geq 1% : Ces informations ne sont pas disponibles.

Evaluation de la toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée

Fénoxaprop-P-éthyl : Cette substance n'a pas provoqué de toxicité organo-toxique spécifique chez le rat. Fénoxaprop-P-éthyl : Cette substance a provoqué lors d'études expérimentales menées chez les souris une toxicité organo-toxique spécifique de(s) organe(s) suivant(s) : Reins.

Mefenpyr-diethyl : Cette substance n'a pas provoqué de toxicité organo-toxique spécifique lors des expérimentations animales.

Solvant naphta aromatique lourd (pétrole), naphtalène \geq 1% : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Evaluation de la mutagénèse

Fénoxaprop-P-éthyl : Cette substance n'a pas été reconnue comme mutagène ou génotoxique sur la base de nombreuses études in vitro et in vivo de mutagenèse.

Mefenpyr-diethyl : Cette substance n'a pas été reconnue comme mutagène ou génotoxique sur la base de nombreuses études in vitro et in vivo de mutagenèse.

Solvant naphta aromatique lourd (pétrole), naphtalène \geq 1% : Cette substance n'a pas été reconnue comme mutagène ou génotoxique sur la base de nombreuses études in vitro et in vivo de mutagenèse.

Evaluation de la cancérogénicité

Fénoxaprop-P-éthyl : Cette substance n'a pas été reconnue comme cancérigène lors d'une étude chronique par voie orale chez le rat. Fénoxaprop-P-éthyl : Cette substance a provoqué une incidence accrue des tumeurs du foie chez le souri á des doses fortes. Fénoxaprop-P-éthyl : Cette substance provoque des tumeurs par prolifération des peroxisomes. Le mécanisme qui déclenche des tumeurs chez les rongeurs ainsi que le type de tumeurs observées, ne sont pas applicables à l'homme.

Mefenpyr-diethyl : Cette substance n'a pas été reconnue comme cancérigène lors des études chroniques par voie orale chez le rat et la souris.

Solvant naphta aromatique lourd (pétrole), naphtalène \geq 1% : Susceptible de provoquer le cancer.

ACGIH

Solvant naphta aromatique lourd (pétrole)	64742-94-5	Group A3
Naphtalène	91-20-3	Group A3

NTP

Naphtalène	91-20-3
------------	---------

IARC

Naphtalène	91-20-3	Evaluation globale : 2B
------------	---------	-------------------------

OSHA

Aucun(e).

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



PUMA® ADVANCE HERBICIDE

Version 3.0 / CDN
102000017228

11/15

Date de révision: 06/21/2021
Date d'impression: 06/22/2021

Evaluation de la toxicité pour la reproduction

Fénoxaprop-P-éthyl : Cette substance n'a pas provoqué de toxicité pour la reproduction dans une étude menée sur deux générations chez le rat.

Mefenpyr-diethyl : Cette substance n'a pas provoqué de toxicité pour la reproduction dans une étude menée sur deux générations chez le rat.

Solvant naphta aromatique lourd (pétrole), naphtalène $\geq 1\%$: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Evaluation de la toxicité pour le développement

Fénoxaprop-P-éthyl : Cette substance n'a pas provoqué de toxicité développementale chez le rat et le lapin.

Mefenpyr-diethyl : Cette substance a provoqué des effets toxiques sur le développement seulement à des doses produisant une toxicité systémique chez les mères. Les effets sur le développement observés avec Mefenpyr-diethyl sont liés à la toxicité maternelle.

Solvant naphta aromatique lourd (pétrole), naphtalène $\geq 1\%$: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

RUBRIQUE 12: INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Toxicité pour les poissons	CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)) 0.39 mg/l Durée d'exposition: 96 h La valeur fournie concerne la matière active technique fénoxaprop-P-éthyl.
Toxicité pour les invertébrés aquatiques	CE50 (Daphnia magna (Puce aquatique)) > 1.058 mg/l Durée d'exposition: 48 h La valeur fournie concerne la matière active technique fénoxaprop-P-éthyl. Pas de toxicité aiguë à des concentrations à la limite de la solubilité dans l'eau.
Toxicité des plantes aquatiques	CE50 (Raphidocelis subcapitata (algue verte d'eau douce)) 0.54 mg/l Durée d'exposition: 72 h La valeur fournie concerne la matière active technique fénoxaprop-P-éthyl.
Biodégradabilité	Fénoxaprop-P-éthyl: Pas rapidement biodégradable Mefenpyr-diethyl: Pas rapidement biodégradable
Koc	Fénoxaprop-P-éthyl: Koc: 11354 Mefenpyr-diethyl: Koc: 625
Bioaccumulation	Fénoxaprop-P-éthyl: Facteur de bioconcentration (FBC) 338

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



PUMA® ADVANCE HERBICIDE

Version 3.0 / CDN
102000017228

12/15

Date de révision: 06/21/2021
Date d'impression: 06/22/2021

	Ne montre pas de bioaccumulation. Mefenpyr-diethyl: Facteur de bioconcentration (FBC) 232 Ne montre pas de bioaccumulation.
Mobilité dans le sol	Fénoxaprop-P-éthyl: Immobile dans le sol Mefenpyr-diethyl: Légèrement mobile dans le sol
Résultats des évaluations PBT et vPvB	
Évaluation PBT et vPvB	Fénoxaprop-P-éthyl: Cette substance n'est pas considérée comme persistante, bioaccumulable et toxique (PBT). Cette substance n'est pas considérée comme très persistante et très bioaccumulable (vPvB). Mefenpyr-diethyl: Cette substance n'est pas considérée comme persistante, bioaccumulable et toxique (PBT). Cette substance n'est pas considérée comme très persistante et très bioaccumulable (vPvB).
Information écologique supplémentaire	Aucune donnée écologique supplémentaire disponible.
Précautions pour la protection de l'environnement	Ne pas déverser dans les eaux de surface, les égouts et les eaux souterraines. Appliquer ce produit comme spécifié sur l'étiquette.

RUBRIQUE 13: CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Méthodes de traitement des déchets

Produit	Éliminer en se conformant à tous les règlements locaux, nationaux/provinciaux et fédéraux. Suivre les recommandations sur l'étiquette et/ou la fiche de données.
Emballages contaminés	Ne pas réutiliser des récipients vides. Suivre les recommandations sur l'étiquette et/ou la fiche de données.

RUBRIQUE 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

TDG

Numéro ONU	3082
Étiquettes	9
Groupe d'emballage	III
Polluant marin	Polluant marin
Nom d'expédition des Nations unies	MATIERE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (FENOXAPROP-P-ETHYL)

49CFR

Numéro ONU	3082
Classe	9
Groupe d'emballage	III
Polluant marin	Polluant marin
Nom d'expédition des Nations unies	ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCES, LIQUID, N.O.S.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



PUMA® ADVANCE HERBICIDE

Version 3.0 / CDN
102000017228

13/15

Date de révision: 06/21/2021
Date d'impression: 06/22/2021

RQ (FENOXAPROP-P-ETHYL, NAPHTHALENE)
Quantité à déclarer (RQ) est atteinte dès 8,333 lb de produit.

IMDG

Numéro ONU **3082**
Classe **9**
Groupe d'emballage **III**
Polluant marin **OUI**
Nom d'expédition des Nations unies **ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (FENOXAPROP-P-ETHYL SOLUTION)**

IATA

Numéro ONU **3082**
Classe **9**
Groupe d'emballage **III**
Marque dangereux pour l'environnement **OUI**
Nom d'expédition des Nations unies **ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (FENOXAPROP-P-ETHYL SOLUTION)**

Cette information sur le transport n'a pas pour objectif de couvrir toutes les informations réglementaires liées à ce produit. Elle ne reprend pas les variations réglementaires liées à la taille de l'emballage ou à des exigences spéciales de transport.

Autres Informations Exempté de la réglementation si transporté par route ou voie ferrée conformément au règlement sur le TMD 1.45.1. Cette exemption permet de ne pas rédiger de document d'expédition des marchandises dangereuses ou de ne pas apposer les indications de dangers des marchandises dangereuses lors d'un transport routier ou ferroviaire.

Freight Classification: COMPOUNDS, TREE OR WEED KILLING, N.O.I. other than poison, HAVING A DENSITY OF 20 LBS OR GREATER PER CUBIC FOOT

RUBRIQUE 15: INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION

No. d'Enregistrement PCP 29615

ARLA Information:

Lire l'étiquette, autorisée en vertu de la Loi sur les produits antiparasitaires, avant d'utiliser ou de manipuler le produit antiparasitaire.

Ce produit chimique est un produit antiparasitaire homologué par l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire de Santé Canada et est assujéti à certaines exigences d'étiquetage en vertu de la Loi sur

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



PUMA® ADVANCE HERBICIDE

Version 3.0 / CDN
102000017228

14/15

Date de révision: 06/21/2021
Date d'impression: 06/22/2021

les produits antiparasitaires. Ces exigences diffèrent des critères de classification et des informations de danger requis pour les fiches de données de sécurité conformes au SGH. Vous trouverez ci-dessous les renseignements sur les dangers exigés sur l'étiquette d'un produit antiparasitaire:

Mention d'avertissement: Danger!

Mentions de danger: Irritant pour les yeux et la peau.

L'étiquette indique des exigences environnementales propres au Canada dans le cas de la manipulation, de l'utilisation et de l'élimination de ce produit antiparasitaire.

RUBRIQUE 16: AUTRES INFORMATIONS

Abréviations et acronymes

49CFR	Code de la Réglementation Fédérale, Titre 49
ACGIH	US. ACGIH Valeurs limites d'exposition
CERCLA	Loi générale des États-Unis sur l'intervention, l'indemnisation et la responsabilité en matière d'environnement (Comprehensive Environmental Response, Compensation, and Liability Act)
EINECS	Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes
ELINCS	Inventaire européen des substances chimiques notifiées
ETA	Estimation de la toxicité aiguë
IARC	Centre internationale de Recherche sur le Cancer
IATA	International Air Transport Association : Réglementation IATA (Association Internationale du Transport Aérien) pour le transport aérien des marchandises dangereuses
IMDG	International Maritime Dangerous Goods : Code maritime international des marchandises dangereuses
N.O.S./N.S.A	Not otherwise specified / Non Spécifié par Ailleurs
NTP	US. Programme National de Toxicologie (NTP) Rapport sur les Substances Cancérogènes
No.-CAS	Numéro d'enregistrement des Chemical Abstracts Services (CAS)
OCDE	Organisation de coopération et de développement économique
OMS	Organisation mondiale de la Santé
TDG	Transport des Marchandises Dangereuses
TWA	Valeur limite de moyenne d'exposition
UN	Nations Unies

NFPA 704 (National Fire Protection Association) :

Santé - 2 Inflammabilité - 1 Instabilité - 0 Autre - aucun(e)

HMIS (Hazardous Materials Identification System, based on the Third Edition Ratings Guide)

Santé - 2 Inflammabilité - 1 Danger Physique - 0 PPE -

0 = danger minimal, 1 = danger faible, 2 = danger modéré, 3 = danger sévère, 4 = danger extrême

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



PUMA® ADVANCE HERBICIDE

Version 3.0 / CDN
102000017228

15/15

Date de révision: 06/21/2021
Date d'impression: 06/22/2021

Objet de la révision: Sections de la FDS mises-à-jour : Section 2 : Identification des dangers. Section 3 : Composition/Informations sur les composants. Mise à jour rédactionnelle.

Date de révision: 06/21/2021

Les modifications par rapport à la dernière version sont mises en évidence en marge. Cette version remplace toutes les éditions précédentes.
--

Les informations sont données de bonne foi, et n'exonèrent pas les obligations qui incombent à l'utilisateur. Le destinataire assume toute la responsabilité en matière de sécurité en cas d'usage non conforme aux instructions de l'étiquette. Les noms des produits sont des marques déposées par Bayer.